

**DISPOSITIF PASSERELLE**  
**Bilan qualitatif et quantitatif**  
**2019**

**ESMS de rattachement :**

**ARSEA - IME PAYS DE COLMAR**

Etablissement scolaire d'implantation :

**ECOLE ELEMENTAIRE SAINT NICOLAS**

Date d'ouverture : 28-sept-15

Nombre de places : 6 jeunes en attente d'une place en IME, porteurs d'un trouble du spectre autistique + déficience intellectuelle

**Nombre total d'enfants accueillis dans l'année :** 13

	Nb	%
<b>Nombre total d'enfants accompagnés durant l'année</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>
<i>Dont à temps complet</i>	<i>13</i>	<i>100%</i>
<i>Dont par demi-journées/5 jours par semaine</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Dont accueil séquentiel</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

**DESCRIPTION DE L'ADAPTATION DE L'ACCUEIL AUX BESOINS DES ENFANTS**

Après 4 années de fonctionnement, le dispositif s'est consolidé et propose une prise en charge adaptée aux enfants TSA avec des professionnels formés et expérimentés :

- 1 enseignante spécialisée titulaire du CAPA-SH option D
- Une psychologue du développement (0,10 ETP) formée à l'ADI-R/ADOS, PEP-R, TCC
- Une éducatrice spécialisée ayant bénéficié de la formation "Autisme et stratégies éducatives" (35h de formation)
- Une AESH/monitrice adjointe d'activités ayant pu bénéficier des formations internes
- Une orthophoniste (0,20 ETP) formée Makaton, PECS et DNP (Dynamique Naturelle de la Parole), ABA VB
- Une psychomotricienne (0,10 ETP)

Ces compétences spécifiques permettent :

- des évaluations psycho-éducatives conjointes éducatrice/psychologue pour adapter le projet aux possibilités d'apprentissage de l'enfant et évaluer les bénéfices des prises en charge
- la mise en place d'un atelier d'habiletés sociales IME/ULIS co-animé par l'éducatrice et la psychologue,
- la mise en place et l'élaboration d'outils de communication adaptés par l'orthophoniste dont un atelier patouille (atelier autour des spécificités alimentaires et de la sensorialité + lieu de communication privilégié).
- la mise en place d'un atelier Makaton et d'un atelier DNP, animés par l'orthophoniste
- d'un atelier motricité/parcours moteurs
- l'utilisation d'un espace TEACCH
- la collaboration avec les intervenants et thérapeutes libéraux (orthophonistes libéraux, intervenants ABA) afin de garantir la cohérence dans la prise en charge globale de l'enfant
- la mise en place et la poursuite du projet scolaire de chaque enfant.

L'utilisation des infrastructures de l'IME PAYS DE COLMAR - Site les Catherinettes permet aux enfants de s'approprier progressivement les lieux et de bénéficier :

- des repas (servis par l'Alsacienne de Restauration) adaptés aux particularités des enfants avec TSA (dissociation des plats, féculents de substitution si besoin, texture, etc.),
- des salles spécifiques de prise en charge thérapeutique (Salle d'orthophonie pour l'atelier d'habiletés sociales, salle de psychomotricité pour l'atelier motricité),
- de la cour de récréation et de ses installations de jeux (lors de la pause méridienne), qui permet de développer des relations avec les enfants de l'IME et partager des temps de jeux dans un environnement sécurisé,
- d'activités hebdomadaires avec les enfants de l'IME autour du chant et de la danse et de spectacles.

Un accent est mis sur l'ouverture vers l'extérieur avec :

- La participation à un cycle de piscine au centre nautique Waltz.
- L'utilisation des gymnases municipaux.
- Des sorties à des spectacles (salle Europe, CDE, Théâtre...).
- Des sorties dans la nature environnante.

Des échanges avec l'école Saint Nicolas se poursuivent à travers :

- La pratique des activités sportives en partenariat avec l'ULIS école.
- Le partage de temps de récréation communs.
- La participation aux événements de l'école.
- L'inclusion ponctuelle mais régulière dans la classe de CM1/CM2 pour 2 élèves (pas en même temps).

Une collaboration soutenue avec les familles qui permet dès l'admission en classe passerelle de préparer l'intégration en IME (visite d'établissement, rencontre avec les professionnelles de l'établissement et l'équipe médicale). Sont ensuite proposés :

- un soutien individualisé à travers des rencontres régulières pour accompagner les demandes, conseiller, soutenir et proposer des outils si nécessaire,
- un lien constant avec l'équipe à travers un cahier de liaison, un cahier de classe et un cahier de vie (semaine/week-end : photos, dessins, commentaires,...). Les parents contactent aussi facilement et rapidement l'équipe grâce au téléphone portable de la classe (sms, messages vocaux).
- des bilans individualisés avec chaque famille qui permettent de faire le point sur l'évolution de leur enfant mais également de travailler avec les parents dans une logique de coéducation sur leurs éventuelles difficultés, leurs attentes, leurs représentations...
- des formations à destination des parents proposés par l'IME : programme de psychoéducation, Makaton.
- des soirées à thèmes proposées par l'IME (communication, vie affective, etc.).

**DISPOSITIF PASSERELLE**  
**Bilan qualitatif et quantitatif**  
**2019**

	Nb		%	
	Déficiences principales	Déficiences associées	Déficiences principales	Déficiences associées
Déficiences intellectuelles	13		100%	0%
TSA		13	0%	100%
TDAH			0%	0%
Autres types de déficiences			0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Âges des entrants (entrées du 1/01 au 31/12)**

Classes d'âge	Nb	%
5 - 6 ans	4	57%
7 - 10 ans	3	43%
11 - 15 ans	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

**Sorties du dispositif**

	Nb	%
admission à l'IME de rattachement	5	71%
orientation un autre IME	0	0%
autre PEC	2	29%
Retour en famille (famille naturelle ou famille d'accueil)	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

<b>Durée moyenne de séjour/d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours, y compris les accueils temporaires) (ANAP 2Pr6.5)</b>	<b>668,1428571</b>
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	7
Nombre d'admissions par an	7
<b>Somme des durées d'accompagnement pour les personnes définitivement sorties dans l'année (écart en nombre de jours entre admission et sortie)</b>	<b>4677</b>
<b>Pour les entrants dans l'année : Délai moyen entre la "date de début des prestations accordées"(notification) et la "date d'admission dans la structure"</b>	<b>233</b>

**FOCUS SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 (septembre à décembre 2019 - file active de 7 enfants)**

**Transports**

	Nb	% sur tot. acc.
COMPAGNIE PRIVEE	4	57%
Transport en commun	0	0%
Par leur propre moyen (marche, vélo, parents...)	3	43%

**DISPOSITIF PASSERELLE**  
**Bilan qualitatif et quantitatif**  
**2019**

**Interventions paramédicales**

	séances individuelles		séances collectives	
	Nb	% sur tot. acc.	Nb	% sur tot. acc.
Nombre de jeunes pris en charge				
psychologue (en bilans individuels)	2	29%	6	86%
psychomotricité	6	86%	6	86%
orthophonie*	1	14%	10	143%
autres (à préciser)	0	0%	0	0%

Orthophonie : 10 ateliers collectifs (5 ateliers équilibre alimentaire / 5 ateliers DNP)

\* 4 enfants suivis par une orthophoniste libérale. Maintien en libéral pour éviter que les enfants ne se retrouvent sans prise en charge si le dispositif prend fin.

Psychomotricité : 6 prises en charges individuelles dont le rythme et la fréquence varient en fonction de la disponibilité des enfants. Des prises en charge collectives s'articulant sur des ateliers de relaxation, prise de conscience du corps, observations et jeux mis en place lors des temps de récréation.

Pour précision : Un enfant admis le 16/12/19 donc non comptabilisé.

**Temps collectifs à l'IME**

	Nb	% sur tot. acc.
REPAS (45 minutes) 4 fois par semaine	6	86%
REPAS (45 minutes) moins de 4 fois par semaine *	1	14%
récréation 45 minutes 4 fois par semaine	6	86%
récréation 45 minutes moins de 4 fois par semaine	1	14%
atelier d'habiletés sociales 1 fois par semaine 45 minutes (avec 3 enfants de l'IMP)	0	0%
participation à la soirée de clôture (soirée jeux en familles)	0	0%

\* Un enfant admis en décembre n'a pas pu prendre ses repas au sein de l'IME malgré les différentes tentatives, besoin de temps d'adaptation.

**Partenariats**

1. Partenariats institutionnels de fait

- MDPH : validation des notifications et des admissions
- Education Nationale, ARS, Mairie de Colmar, ARSEA par l'IME "Pays de Colmar"
- Activités conviviales avec la classe ULIS de St Nicolas

2. Partenariat avec les familles :

- Développé dans le chapitre 1

3. Partenariat avec les établissements en amont

- Invitation aux PPS des établissements concernés et thérapeutes libéraux

4. Partenariat avec les thérapeutes libéraux en charge des enfants :

- Ergothérapeute (Madame Bolon Weber),
- Orthophoniste (Madame Coté, Mme Thil Reinhard)
- Intervenant ABA (Mme Lazennec, éducatrice spécialisée ABA)

5. Partenariat avec les sociétés de transport :

- 2 enfants sur 5 actuellement sont bénéficiaires d'une compagnie de taxi.

**Evaluation des objectifs pédagogiques / volet Education Nationale**

Annexe jointe format publisher.

**COMMENTAIRES SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF, POINTS FORTS, POINTS FAIBLES :**

Les points forts de ce dispositif :

- Un accent est mis sur l'ouverture vers l'extérieur : Piscine, sorties dans la nature environnante, visite du marché de Noël, sortie cinéma.
- Une prise en charge adaptée qui prépare chaque enfant et les parents à une intégration en IME qui est en adéquation avec les moyens financiers, matériels et humains alloués.
- Une évolution continue de l'offre de soins et d'accompagnement éducatifs.
- Des objectifs d'accompagnement ambitieux en lien avec les RBPP en vigueur et les prérogatives actuelles (logique de parcours, inclusion, une solution adaptée dans l'attente d'une place en IME, etc.).
- Une équipe avec des compétences répondant aux besoins des enfants présentant des TSA et qui bénéficie des formations proposées par l'établissement.
- La mise à disposition des infrastructures de l'IME PAYS DE COLMAR - Site les Catherinettes qui permet aux enfants de s'approprier progressivement les lieux et de bénéficier d'une offre accrue de service.
- Une collaboration soutenue avec les familles, mise en place de cahiers retraçant les activités, invitations à des temps informels (galettes des rois...).
- La proximité géographique des deux structures (IME et école élémentaire Saint-Nicolas) qui facilite les échanges et la collaboration.
- Une collaboration efficiente entre l'ARSEA et l'Education nationale.
- Travail sur le cheminement de l'acceptation du handicap, évaluations pluridisciplinaires, activités passerelles avec l'utilisation des moyens existants à l'IME : salle snoezelen.
- Un taux de présence sur l'année de 97% , soit très peu d'absentéisme ce qui montre l'intérêt du dispositif.

Difficultés à prendre en compte :

- Une place non pourvue sur les deux derniers mois de l'année qui s'explique par l'incertitude quant à la poursuite du dispositif.
- Turn-over limité par l'absence de place disponible à l'IME PAYS DE COLMAR - Site les Catherinettes et sur les autres IME du territoire.
- L'inclusion en milieu ordinaire n'est pas en adéquation directe avec les objectifs initiaux fixés au cahier des charges du dispositif : il ne faut pas donner aux parents l'illusion que leur enfant va réintégrer à terme le milieu ordinaire alors que l'objectif initial est de préparer à l'admission en établissement spécialisé.
- Le changement d'équipe à la rentrée 2019 (n'est restée sur l'ancienne équipe que l'AESH/monitrice adjointe d'activités et l'orthophoniste) qui a nécessité un temps d'adaptation pour la nouvelle équipe et de temps également pour connaître les enfants dont 1 seul était issu de la classe passerelle de l'année scolaire précédente. Renouvellement à 90% des enfants de la classe dont les profils sont très hétérogènes et dont le niveau scolaire se situe à la section maternelle. Besoin pour l'IME de mettre des moyens supplémentaires dans les premiers temps lors des déplacements pour assurer la sécurité de chaque enfant. L'incertitude quant à la pérennité du dispositif ne permet pas une projection pour les élèves et place les familles dans des inquiétudes concernant l'après. En juin 2019 sur les effectifs de 6 : 3 enfants ont été admis à l'IME "Pays de Colmar", 2 ont rejoint la classe ULIS de Wintzenheim et 1 a pu réintégrer le dispositif à l'annonce de la réouverture de la classe.

Conclusion et perspectives :

Le dispositif a répondu au cahier des charges initial. Il a permis à 5 enfants d'être admis à l'IME et qui ont bénéficié d'une intégration progressive et adaptée au sein de l'établissement, cela sans rupture de parcours et 2 en ULIS primaire. 2 admissions prévues en 2020, une à l'IME pays de Colmar et une à l'IME Les Tournesols. Cependant le manque de place en établissement spécialisé rend difficile de tenir ce rôle de passerelle. Les parents sont également de plus en plus demandeurs de dispositifs plus ordinaires type ULIS Primaire. Ces questionnements de la part des parents nécessitent un accompagnement de grande proximité et d'une grande finesse de la part des professionnels (acceptation du handicap et d'un parcours institutionnel notamment)

La question se pose du devenir des enfants actuellement accueillis dans le dispositif si la classe ferme, et ce même si l'IME Pays de Colmar mettra tout en oeuvre pour ne laisser aucun enfant sans solution.

Et comment agir pour favoriser l'inclusion en milieu ordinaire lorsque la seule perspective est d'intégrer le milieu spécialisé ?

Perspectives :

La question de la pérennité de la classe passerelle est à nouveau interrogée. En tout état de cause, l'idée de maintenir une classe externalisée est réfléchi dans une dynamique inclusive que souhaite porter l'ime pays de colmar.